



LA SECTION EUROPEENNE





Les développements de la construction européenne, l'ouverture internationale croissante des économies, la multiplication des échanges culturels, obligent la maîtrise d'une ou de plusieurs langues vivantes et la connaissance approfondie de la culture des pays étrangers.

OBJECTIFS :

L'objectif général de ce dispositif, mis en place par l'Education Nationale, est d'offrir à tous les élèves motivés par l'apprentissage des langues vivantes des opportunités spécifiques :

- Voyage culturel à l'étranger
- Stages en entreprises à l'étranger
- Echanges pédagogiques avec l'étranger
- Certifications spécifiques en Langues Vivantes

Voyage à
l'étranger en
classe de 1ère

ENSEIGNEMENT EUROPEEN AU LYCEE KYOTO :

- Sélection sur dossier d'élèves volontaires
- Engagement de 3 ans pour l'élève
- Motivation pour l'apprentissage des langues
- Motivation pour la section professionnelle choisie
- Horaires renforcés en Langue Vivante & Enseignement Professionnel
- Enseignement Professionnel en langue vivante

Pour la filière Hôtellerie



↳ Epreuve certificative Mention Européenne :

Une option « Mention Européenne » de niveau B2, spécifique au baccalauréat en Section Européenne, consistant en

Une épreuve supplémentaire de communication professionnelle en langue vivante.

- 20' de préparation
- 20' d'épreuve devant un jury composé d'un professeur de Langue Vivante et d'un professeur de domaine professionnel.

Cette épreuve s'articule en 2 parties :

- 10' sur un sujet inconnu portant sur une situation professionnelle adaptée
- 10' d'exposé d'un projet professionnel abordé au cours de la formation (intervention, stages, évènement, ...)

Définition des conditions d'obtention :

- 12/20 à l'épreuve du 1^{er} groupe de LV (CCF)
- 10/20 à l'évaluation spécifique Section Européenne

↳ Mentions et certifications européenne annexes :

Le lycée KYOTO propose 2 certifications indépendantes de la Mention « Section Européenne », à reconnaissance internationale :

Le Cambridge English Certificate : certification externe, commune à plusieurs pays, atteste d'un niveau de langue (B1) reconnu au niveau international.

Cette certification s'adresse aux classes de Seconde de Section Européenne avec un partenariat financier de l'Etat. L'examen consiste en des épreuves orale et écrite distinctes évaluant les compétences de communication en langue anglaise.

Diplôme de Compétence en Langue : certification de niveau B2 qui s'adresse aux élèves de Terminale sur proposition des professeurs de LV. Ce diplôme de l'éducation Nationale est spécialement conçu afin d'évaluer la maîtrise de l'usage des langues en situation professionnelle. L'examen consiste en une épreuve orale et écrite qui simule une situation de travail.

Pour la filière LABO et SAPAT



Une option facultative sur 2 ans (première et terminale)

Horaires renforcés en langues vivante

2 disciplines enseignées en anglais (EPS et Education Socio Culturelle)

Un séjour d'étude d'une semaine dans un pays anglophone

OBJECTIFS

Améliorer son niveau d'anglais

Obtenir une mention « section européenne » sur votre diplôme

Découvrir d'autres cultures

Une « Mention Européenne » de niveau B1, consistant en une épreuve supplémentaire de communication orale en anglais.

- 20' de préparation
- 20' d'épreuve devant un jury composé d'un professeur d'anglais et des professeurs d'EPS et d'ESC

Cette épreuve s'articule en 2 parties :

- 10' sur un sujet inconnu portant sur un thème étudié en EPS ou ESC
- 10' sur les activités pédagogiques menées en classe européenne (séjour d'étude, sorties pédagogiques, actions solidaires...)

Définition des conditions d'obtention :

- 10/20 à l'épreuve de CCF
- 10/20 à l'évaluation spécifique Section Européenne